



Gaëlle Clavandier

QUE FAIRE DES TRACES D'UNE CATASTROPHE ?

MÉMOIRE DES ACCIDENTS ET AMÉNAGEMENT

Lors d'accidents graves, de catastrophes qui bouleversent brutalement l'ordre des choses, les repères sont modifiés, des lieux dont les contenus spatiaux et sociaux étaient clairement établis sont, durant une période plus ou moins longue, transformés et soumis à des variations. À l'analyse une sorte de tension irréductible semble s'organiser entre l'existence de traces physique et mnésique d'une part, et la volonté de faire table rase, d'autre part. Entre mémoire et oubli, entre conservation des traces tangibles et volonté de construire autre chose autrement ou au contraire de tout reconstruire comme avant, il y a hésitation et débat.

Plus de trente ans après l'incendie d'un *dancing* qui fit cent quarante-sept victimes en 1970, la ville de Saint-Laurent-du-Pont en porte toujours les stigmates. L'identité de la commune a été durablement marquée par ce drame. La ville dans son ensemble a été prise dans une logique qui semble la dépasser, comme si son histoire avait été réécrite en 1970.

L'empreinte des catastrophes sur le territoire

« Le port de Fréjus, le kilomètre 888 de la nationale 7, avec ses snack-bars, ses stations-service, ses villas, ses fermes, ses jardins, sa plage ? Disparus. [...] À leur place, d'une montagne à l'autre, sur quatre kilomètres de large, une espèce de delta sauvage, asiatique, préhistorique. Ni terre, ni eau. Une immense coulée de boue rouge et grise, dont les contours vont s'estomper dans le bleu immobile de la mer. Ça et là, crevant la peau flasque du limon, le profil démentiel d'un pan de mur ; un arbre repiqué par la tête, racine en l'air ; des volutes d'acier tordu, qui étaient des rails de la ligne Paris-Nice ; deux gros navires échoués, éventrés, démantés [...]. Au milieu, dominant tout, tel le Phare de la Désolation, la flèche blanche, ultramoderne, absurde du relais Ozo [...]. Le seul repère qui vaille, dans ce désert liquide, c'est Fréjus-le-Haut. Il est toujours là, sur son éperon, avec ses toits de tuiles rondes, sa cathédrale crénelée... »¹.

On peut parler ici de défiguration du paysage, défiguration au sens où l'action de l'homme est en partie

détruite ou modifiée². Des descriptions surréalistes abreuvent les discours de presse qui rendent compte de l'événement qui vient de se produire. Les « choses » semblent avoir perdu leur place et forment ainsi un monde original en décalage. Si ces descriptions n'entretenaient pas un rapport direct avec des catastrophes mortifères on pourrait leur prêter un caractère cinématographique tellement l'image est ici omniprésente.

« Une carcasse de voiture, un guidon de vélo, un bidet, deux robinets, une poupée décapitée, un cahier d'écolier, une pochette de disque, un tube de dentifrice, une cuillère, un abat-jour, une chaussure, des murs sans toit et des toits sans mur, des morceaux de tout et de rien... Triste inventaire que celui des débris de vie. Ils s'émiettent toujours, sur des kilomètres, de part et d'autre de l'Ouvèze, la rivière folle du Nord du Vaucluse. Trois mois après la déferlante du 22 septembre, ni le temps ni les pelleteuses n'ont débarrassé le dépotoir abandonné par les eaux après ce jour d'apocalypse. »³

Le paysage en tant qu'il est une donnée visible, normée, instituée est bouleversé et il faudra le reconstruire. Ceci nécessitera plusieurs années et laissera parfois des traces indélébiles qu'il faudra reconquérir socialement en établissant de nouveaux repères, en dictant des règles et des normes à respecter, en délimitant à nouveau ces espaces. Parfois, le paysage d'ensemble n'est guère touché, et la catastrophe se concentre sur un espace réduit. Les accidents de transports sont représentatifs de cette situation. Ici, il existe une unité de lieu resserrée. Le spectacle de deux trains encastrés, suspendus dans le vide sur un pont à Argenton-sur-Creuse, transforme un espace et un

1. Extrait de Gaston Bonheur (1960), *À Fréjus ce soir-là*, Paris, Petit in-quarto.

2. Le paysage étant par définition le résultat d'une intervention, il a une portée sur la manière d'envisager le monde et l'environnement.

3. *Le Monde* – 22/12/1992, à propos de la catastrophe de Vaison-la-Romaine.

champ de vision. À tel point qu'un sculpteur local en a fait l'objet d'un travail aboutissant à une exposition⁴. La catastrophe peut ainsi devenir un motif artistique, l'idée centrale étant que l'art, par des procédés de mise en décalage, produit un mode de recours symbolique face à la destruction du paysage.

Enfin, en cas d'absence de modifications visibles et tangibles, l'identité communale voire l'organisation du territoire peuvent se trouver modifiés par la mémoire de l'accident. L'incendie du « 5/7 » correspond à ce cas. Une jeune femme se souvient du matin du drame.

« Quand on est passé devant, il y avait un brouillard épais comme pas possible. Moi, j'ai vu un trou dans le toit de ce bâtiment et j'ai dit à mon ami, je lui ai dit : "les copains qui y sont allés, ils ont dû avoir chaud", mais j'ai vraiment vu ça comme... Je n'ai pas perçu la catastrophe, je n'ai rien vu. Il faut dire qu'il y avait du brouillard. Mais je n'y suis jamais retournée après et je crois qu'aussi le bâtiment, vu de l'extérieur ne donnait pas l'impression d'un drame. [...] J'ai vu les pompiers, je garde cette image des pompiers, mais alors vraiment pas une impression de drame, ça ne m'est pas venu une seconde à l'esprit qu'il y aurait des morts là-dedans. » (Entretien avec une habitante de la commune – 02/02/1997).

L'idéal-type de cette absence de transformation du paysage est constitué par les naufrages et les *crashes* d'avion en pleine mer. Ici, le site n'est pas transformé ; cependant, la situation reste complexe pour d'autres raisons, relatives notamment à la localisation de l'accident. L'état d'abattement, la surprise peuvent alors difficilement se matérialiser sur des données tangibles et fixes. Ces catastrophes sont acceptées à grand-peine parce qu'elles ne laissent pas de traces, malgré leurs terribles conséquences. Lorsqu'un bateau coule, il emporte avec lui des indices, des objets et des corps et empêche la formation de vestiges, de substituts physiques au drame. J.-D. Urbain considère qu'il s'agit « d'un ébranlement référentiel face à une mort invérifiable, une zone aveugle par où éclosent tous les fantômes de la mémoire » (Urbain J.-D., 1999, p. 196). Car le lieu est essentiel au deuil. Comme l'ont montré E. Morin et L.-V. Thomas, une mort sans cadavre et sans espace est doublement traumatique, elle renvoie à la figure de l'errance (Morin E., 1970 et Thomas L.-V., 1980). La topographie des morts catastrophiques a donc une importance dans la compréhension des réactions qui y font suite, en particulier des sépultures et des lieux de mémoire qui seront élevés.

De façon générale, l'espace est transformé par l'action de la catastrophe. Il a subi des modifications en décalage avec une réalité quotidienne qui n'ont que peu de choses en commun avec le résultat d'un travail d'aménagement du territoire répondant à des encodages implicites ou explicites. Il nécessite d'être réinvesti pour être de nouveau appréhendable. Ce paysage « sauvage » renverse les protocoles d'accord entre l'im-

pression des sens et les lois qui le régissent culturellement. Il produit une réaction d'ordre émotionnel, il bouleverse ceux qui le regardent, qui a pour conséquence de provoquer une distance et une difficulté à l'analyser. Il doit être ré-encodé, pour en permettre la lecture. Un temps d'adaptation est nécessaire pour que ce que l'on voit devienne cohérent avec ce que l'on sait contempler. A. Cauquelin parle à ce propos de constante révolution entre le couple voir et comprendre (Cauquelin A., 1989, p. 74). Cet espace pour être vu nécessite un cadrage, une mesure, il requiert une catégorisation.

Une variété de réponses en termes d'aménagement

Face à ce désordre d'expression subi, irrémédiable, il existe nécessairement une réponse la plupart du temps consensuelle qui consiste à reprendre en main une situation qui avait échappé à tout contrôle. Le propre de cette réponse est d'être rapide car l'urgence est de montrer que les pouvoirs publics sont en mesure de riposter contre cette agression extérieure constituant en soi une menace à l'ordre établi⁵. Bien souvent la logique est de faire « table rase » dans une action d'effacement ayant pour objectif soit de revenir à une situation antérieure, soit au contraire d'utiliser la brèche ouverte pour modifier durablement l'espace et parfois évacuer des populations de leur quartier d'origine. Les pouvoirs publics occupent alors une place prépondérante puisque leur revient la décision des conséquences à tirer en matière d'aménagement du territoire, et d'espace urbain.

Cependant plusieurs raisonnements se chevauchent montrant ainsi que l'action d'effacement, même si elle semble prédominer dans le sens où elle atteste clairement d'une réponse face à la catastrophe, n'est pas la seule à exister. Faut-il faire place nette en gommant toute trace du drame ? Il est alors possible de reconstruire la ville à l'identique ou au contraire de repenser l'espace urbain à l'échelle d'un quartier ou

4. Hémary P., « La catastrophe du Paris – Port-Bou », Abbaye des Cordeliers, Châteauroux, octobre 1990.

5. Selon Henri-Pierre Jeudy, (1986), « l'urgent et le nécessaire coïncident souvent à ce point que le travail de légitimation en devient secondaire face à l'imminence des effets désastreux que supposerait une absence d'intervention », « L'état d'alerte et le silence des morts », p. 108.

6. « Les plus grandes évenements, les bombardements ne créent jamais un espace vide, ils provoquent un bouleversement des traces, un remue-ménage fantastique de tous les vestiges comme si les rythmes de destruction étaient déjà des formes de reconstruction. La ville qui se redresse de ses ruines n'efface rien, elle garde en abîme tous les vestiges de son unité originelle. [...] Les images de destruction, d'événement, d'abandon, de disparition... demeurent dans les mémoires malgré l'ampleur fantastique de la cicatrisation des cités », H.-P. Jeudy, (1990).

d'une agglomération. Dans les deux cas il s'agit d'un défi. Faut-il au contraire conserver des signes, des stigmates, des éentrations pour signifier qu'un drame a eu lieu et qu'il a marqué de son empreinte un espace⁶ ? Les ruines pourraient alors être objets de mémoire et se transmettre de génération en génération. Dans ce cas la trace peut être référencée à un événement, mais aussi renvoyer plus largement à la construction d'un récit mythique *in illo tempore*, articulant les résidus comme une archéologie faisant des couches successives qui constituent l'espace une sorte de palimpseste. En tout état de cause, comme le mentionne P. Sansot à propos des inondations de la ville de Nîmes en 1988, « ce cataclysme nous laisse soupçonner qu'il existe une multitude de villes possibles là où nous nous étions accoutumés à percevoir une cité monolithique, toujours à peu près semblable à elle-même », (Sansot P., 1989, p. 7).

Pour André Dauphiné il existe une réelle variété des pratiques de reconstruction (Dauphiné A., 2001, pp. 255-257). La situation extrême consiste en l'abandon du territoire dévasté. On pense à Oradour-sur-Glane où la partie ancienne du village est restée en l'état pour devenir un lieu de souvenir avec plus de trois cent mille visiteurs par an. En Alaska après le tremblement de terre de 1964, la ville de Valdez fut abandonnée. Une ville nouvelle a alors été reconstruite sur un site réputé plus sûr. Dans la plupart des cas l'abandon reste partiel et bien souvent les sites sont réinvestis plusieurs années plus tard. C'est le cas d'Antigua au Guatemala qui fut officiellement abandonné en 1755 suite à une série de catastrophes, mais qui a toujours connu des formes d'occupations et demeure un lieu touristique. De même, dans certains cas, les experts recommandent de ne pas réintégrer certains quartiers, pourtant des habitants y résident toujours, ceci est relativement fréquent après les tremblements de terre. La question se pose également avec les catastrophes nucléaires. Parfois le site disparaît, tels les villages construits sur des falaises effondrées en mer. Ces situations restent cependant exceptionnelles.

La reconstruction à « l'identique », au même endroit, est bien souvent de mise. À Nîmes après les inondations, le débat sur l'ouverture des arches du pont de chemin de fer qui segmente la ville en deux a été ouvert mais elle n'a pas été réalisée. À Mexico et à Tungay (Pérou) les populations ont été relogées sur place après les tremblements de terre de 1970 et 1985.

Dans d'autres circonstances les réponses en termes d'urbanisme choisissent de conserver le site tout en le modifiant durablement dans une action de redéfinition de l'espace urbain. L'exemple de la ville du Havre reconstruite après la seconde guerre mondiale par l'architecte A. Perret en 1946 est régulièrement cité, comme ceux d'autres villes reconstruites pour mettre en avant les transformations d'une ville détruite suite à des bombardements massifs.

Dans bien des situations un mixte entre reconstruction à l'identique et transformations urbanistiques est opéré, c'est le cas de Beyrouth qui a vu la réhabilitation de certains immeubles et la création de nouveaux quartiers comme le centre ville où les populations les plus aisées et les entreprises internationales se sont approprié le territoire⁷.

Du côté des habitants qui reviennent sur les lieux d'un drame, le chemin à faire est celui de vivre comme de simples vivants. Pour Henri-Pierre Jeudy, « ils n'ont rien oublié, ils défient le pouvoir pétrifiant de la mémoire. Tout désastre ne fait jamais *tabula rasa*, le retour sur des territoires sinistrés ne saurait avoir la figure idéale d'un recommencement, il suppose au contraire une multiplicité de formes mnémoniques d'intégration culturelle de la catastrophe et de ses effets » (Jeudy H.-P., 1990, p. 88). Le cas de Seveso est à ce propos remarquable : alors qu'une pollution de l'air a dûment été constatée par des scientifiques et que les pouvoirs publics ont fait évacuer la zone, des habitants franchissent le périmètre de sécurité et comme par défi organisent des pique-niques en plein air afin de se réapproprier l'espace urbain (Lagadec P., 1981).

Le rapport au temps est ici primordial car le fait d'avoir enlevé le limon, ôté les gravats, rebâti des ponts, reconstruit des édifices au plus vite ne suppose pas de façon mécanique que la catastrophe a été balayée, pas plus qu'elle n'est circonscrite ou renvoyée au rang des choses passées. Les populations gardent en mémoire les drames qui les ont affectés sans pour autant les référer nécessairement à un stigmate, mais plutôt une altérité. La visibilité constante des effets d'un désastre engendre alors d'autres modalités de perception (Jeudy H.-P., 1990, p. 101).

Le cas de l'incendie du 5/7

Dans la nuit du 1^{er} novembre 1970, près de cent cinquante jeunes gens trouvent la mort dans l'incendie du « 5/7 » à Saint-Laurent-du-Pont, commune de l'Isère. Ce drame a une portée nationale et émeut la France entière. Le nombre de victimes, leur âge et la figure d'un inexorable piège n'ayant laissé aucune chance aux danseurs ont marqué les esprits. L'incendie a ravagé le bâtiment en moins de cinq minutes en raison de l'utilisation dans la construction de matériaux inflammables, le toit s'est alors effondré. Les issues de secours étaient verrouillées et le tourniquet à l'entrée du *dancing* s'est bloqué sous la pression des victimes.

Une large couverture médiatique qui dura près de dix jours ne permit guère aux habitants de s'approprier le drame qui venait de se dérouler sur leur terri-

7. Pour plus de détails voir Dauphiné A., (2001), « Dossier : la reconstruction de Beyrouth », pp. 258-259.

toire – un drame qui a touché dans leur majorité des familles ne résidant pas sur place. La question de l'origine de l'incendie fut évidemment posée et celle des responsabilités à imputer. Des rumeurs d'attentats – règlement de compte entre bandes rivales ou racket qui aurait mal tourné – ont surgi, venant concurrencer la thèse qui a été retenue par la suite d'un accident dû à une suite d'erreurs, de négligences administratives, de défaillances techniques et à l'utilisation de produits inflammables pour la construction. Le maire, qui a donné le permis de construire, a été alors impliqué dans la recherche de responsabilité. Il a été soutenu par ses concitoyens et plusieurs maires ont démissionné par solidarité pour signifier leur opposition radicale à la jurisprudence qui se dessinait alors impliquant directement sa responsabilité individuelle. Les habitants de la commune ont été solidaires de la municipalité et certains ont accusé même les parents d'avoir laissé sortir leurs enfants alors que toutes les conditions pour le faire n'étaient pas réunies (enfants mineurs, *dancing* mal fréquenté, veille de la Toussaint...). Les familles des victimes de leur côté n'ont jamais souscrit à la thèse de l'attentat et ont très rapi-



Mémorial de l'incendie du 5/7.

dement soulevé la question des négligences provenant selon elles de la préfecture et de la mairie. La phase unanime de deuil qui a suivi la catastrophe s'est transformée en un contexte dans lequel on ne pouvait plus masquer les conflits et les interrogations au sujet de l'incendie. Une opposition frontale entre le maire et les parents des victimes est sans doute à l'origine de la relation très spécifique de Saint-Laurent-du-Pont avec la catastrophe et des problèmes posés plus tard par l'espace mémoriel.

La situation physique du *dancing*, la place qu'occupe le maire dans la commune, le fait que la grande majorité des victimes ne soient pas laurentinoises, la réputation de ce *dancing* ont eu pour conséquence le déplacement de la catastrophe vers la périphérie. Comme par un effet boomerang cela lui a donné une aura qui n'a jamais tari. La commune n'en est jamais sortie tout en considérant d'une certaine manière que

le « 5/7 ça n'est pas eux ». Cette formule, tout en étant triviale, montre quelle incidence le drame a eu sur l'identité communale. L'emplacement du *dancing* aux abords de la nationale qui conduit à Grenoble (à un kilomètre du bourg) fait qu'immanquablement la catastrophe est à la fois rejetée à la périphérie – permettant de bien signifier quels espaces sont assignés à la mort par opposition à ceux qui sont du registre de la vie – mais immédiatement là, parmi nous, alors que la population de Saint-Laurent-du-Pont se sent étrangère à l'incendie.

Dès 1973, l'association des parents des victimes annonce sa volonté de faire élever un monument sur les lieux-mêmes de l'incendie. Il faut attendre 1975 pour voir s'accélérer le processus de construction. L'une des difficultés réside dans la nécessité d'arrêter un choix concernant le terrain. Or, le seul emplacement possible pour élever cette stèle semble être celui où était implanté le *dancing* qui à cette date est simplement muré. Ce terrain appartenant toujours à celui des trois gérants qui a survécu à l'incendie et aux parents des deux autres décédés, il n'était pas possible d'y élever le monument. Après de nombreuses discussions et l'intervention du Président de la République Georges Pompidou, le terrain a été finalement acquis par le département de l'Isère. La commune se situe alors symboliquement en retrait, ce sont les services de l'État et le Conseil général qui avec l'association des familles des victimes s'approprient cet espace. Des subventions émanant de la préfecture, des conseils généraux de Savoie et de l'Isère, de plusieurs mairies dont Grenoble, Bourgoin-Jailleu, Chambéry, Voiron, Beaurepaire... et de particuliers viendront financer le coût du monument. Ce dernier est inauguré près de six ans après le drame, le 13 juin 1976.

À première vue cet édifice paraît classique et en cela il ressemblerait aux figures mémorielles des accidents collectifs où la mort est euphémisée mettant en valeur un souvenir retravaillé qui entre de la sorte dans une logique commémorative. Le monument est élevé en hauteur, au centre du terrain et se voit de la route qui passe en contrebas. Il se compose d'une stèle en granit formant un triptyque dont les lignes sont courbes. Le point nodal du monument concentre les épitaphes ainsi qu'une flamme longiligne et immobile. Sur les côtés sont inscrits les noms des victimes, leur âge et leur commune de résidence. On peut remarquer que la liste se termine en bas à droite par le nom des membres du groupe de rock qui étaient présents à titre professionnel, suivi de celui des deux gérants décédés dans l'incendie.

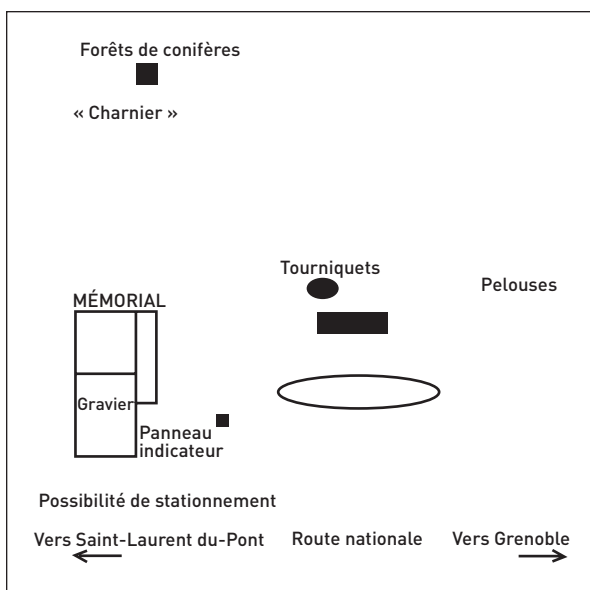
Ce qui est moins classique, ce sur quoi repose la polémique et le malaise des habitants, est la référence directe au drame. En effet, les tourniquets qui sont considérés comme causes directes de la catastrophe, ceux par qui elle est survenue, ont été conservés et disposés en arrière du monument. Ici point de média-

teur, la réalité est présentée dans ces aspects les plus bruts et en cela elle ne manque pas de choquer. L'ensemble monumental est complété par l'existence au fond du terrain d'une pierre notifiant le lieu exact du « charnier » découvert en 1975. Cette pierre que l'on pourrait qualifier de tombale est explicitée par le message suivant : « Ici ont été découvertes le 14.04.1975 des cendres qui reposent sous le mémorial »⁸. Cela donne l'impression générale que tout a été conservé sans travail de mise à distance. Les éléments référents au drame font figure de preuve, autant de signes que les familles ont souhaité mettre au vu et au su du moindre visiteur.

Les familles ont donc choisi seules les référents du souvenir. C'est à ce titre qu'elles ont conservé les tourniquets. Elles ont également élaboré les textes qui figurent sur le mémorial : « 1^{er} novembre 1970 » ; « 5/7 » ; « À nos martyrs » ; « Sous ce mémorial reposent les cendres de nos enfants ». Un panneau explicatif est posté à côté des tourniquets pour expliquer et justifier leur présence : « Placés dans le hall d'entrée ces tourniquets faits par des hommes inconscients et avides d'argent ont provoqué la mort de 144 enfants brûlés vifs le 01.11.1970 ». Force est de constater que le message est clair et polémique, chose impensable lorsque les pouvoirs publics sont avec les familles les garants de la mémoire comme dans la majorité des catastrophes de ce type.

Or, cette opposition à peine voilée entre familles et habitants a une répercussion sur le territoire même de la commune. En effet, l'espace de celle-ci est marqué par des signes – stigmates ou témoins suivant la position de chacun – à propos desquels les habitants et la municipalité ont certes leur mot à dire, mais aucune possibilité de les retirer. Les familles des victimes, en faisant le choix de laisser un symbole se référant au drame, sans que cela ne soit une revendication affichée, ont durablement renforcé l'identité des Laurentinois, une identité à la fois silencieuse et exacerbée. Dès lors cet espace est devenu une sorte de lieu maudit pour certains habitants de la commune, un *no man's land*, un lieu où ils ne se rendent pas pour la plupart. Lors d'entretiens plusieurs résidents nous ont signifié clairement qu'ils ne comprennent pas pourquoi des visiteurs peuvent faire une halte en ce lieu. Une personne nous a relaté qu'il lui arrivait d'orienter les « touristes » dans une mauvaise direction afin qu'ils ne trouvent pas l'espace du monument.

La présence des tourniquets, si elle peut paraître insignifiante pour un public non averti, est pourtant au centre de la polémique et du malaise. Les tourniquets manifestent encore aujourd'hui, de façon factuelle, la trace de l'horreur de la catastrophe, en portant la marque de la pression des victimes. Cette présence d'objets acteurs de la catastrophe sur un lieu de mémoire est vécue de manière négative par les habitants, voire les passants. Lors d'entretiens et de



L'espace de la monumentalité.

discussions informelles, des personnes nous ont fait remarquer qu'elles trouvaient étonnant que les tourniquets soient présents dans un espace du souvenir ; comme s'ils venaient compromettre la réalisation d'une « bonne mémoire » en l'enfermant dans des signes morbides rendant impossible tout traitement social de la catastrophe même à long terme. Trois extraits d'entretien attestent de la pluralité des points de vue en présence, tous étant très tranchés.

• Entretien avec un parent de victime

« Une rumeur disait que l'ex-dancing allait se vendre pour faire une casse auto. Là j'ai appelé les dirigeants de Grenoble, de Chambéry et la Préfecture. On demandait un monument. Juste avant la démolition du bâtiment, c'est moi qui ai sorti les tourniquets, un soir. On les a replacés le jour où l'on a installé le monument. Moi et les autres familles nous avons estimé que c'était une preuve, ces tourniquets. Je les ai amenés. Ils étaient bien plus hauts. Les pompiers les ont coupés pour dégager les corps. Ils étaient bien plus hauts. Après je les ai récupérés. On a recherché où ils étaient placés. On les a replacés au même endroit. Personne ne pouvait sortir car ils ne tournaient que dans un sens. Il y a un levier d'abord qui se lève et comme ils se sont tous engouffrés, ceux qui n'ont pas été pris dans la tourmente, ils se sont engouffrés et ils ont bloqué le tourniquet. Il ne pouvait plus tourner. [...] Ce lieu là, il est symbolique. D'ailleurs vous voyez, il y a quinze jours de cela j'étais à La Ciotat, je parlais avec un gars qui me disait que quand il passe par-là, c'est pas

8. Une rumeur circulait depuis le drame attestant l'existence d'un charnier qui aurait été creusé pour y ensevelir des restes humains le jour du drame. En 1975 seront effectivement retrouvés des fragments de vêtements pour l'essentiel et vraisemblablement des parties de corps humains. Les restes furent inhumés au cimetière de Saint-Laurent-du-Pont.

croyable des choses pareilles qui se sont passées. Il m'a demandé des explications. Il me disait : "je n'arrive pas à croire qu'il y en a 144 qui sont morts comme ça". Entretien avec un membre de l'association des familles de victimes – 15 mai 1996.

• Entretien avec un ancien élu

« Je suis allé sur le mémorial. Je suis allé voir lorsqu'il a été terminé, c'est tout. Et j'ai vu derrière, ce tourniquet avec ce mot qu'il y a dessus : "ce drame est venu...", ce texte qui accuse les tourniquets. Moi, je pense que ce texte, il devrait être remplacé par la démission des parents, dans mon sens. La démission des parents parce qu'il est inadmissible que des gamines de 14 ou 15 ans fassent des centaines de kilo-



Les tourniquets.

mètres pour aller dans un *dancing* qui a plus ou moins bonne réputation. Ça avec l'approbation ou à l'insu des parents. Ce n'est pas le mémorial qui me choque, mais ces tourniquets avec le panneau. Cela représente une violence. Moi, j'estime que c'est une faute ce tourniquet avec les panneaux.» Entretien avec un ancien élu de la région ayant soutenu le maire de Saint-Laurent-du-Pont – 25 avril 1996.

• Entretien avec un habitant de la commune

« Moi je les aurais enlevés, ces tourniquets. C'est quand même ce qui a empêché tous ces jeunes de sortir. Moi, je les aurais bazarés, je les aurais foutus en l'air. Je ne sais pas ce que cela symbolise mais... On imagine tous ces jeunes qui

sont venus se plaquer là-dessus, qui sont morts là contre. Moi je trouve que c'est... Et bon maintenant il est beaucoup plus protégé mais avant il était accessible et puis il y avait des gens qui se faisaient prendre en photo là-dedans. Alors ça, beurk ! Alors ça c'est le genre de truc je ne peux pas... Ah ! Ça moi, cela me paraît morbide. C'est l'engin. En plus, c'est en fer et le fer c'est froid. Ils auraient gardé un pan de mur du *dancing*, c'est un peu différent. Mais là, c'est vraiment... C'est un objet de mort ce machin là. Voilà. C'est comme si l'on gardait, je ne sais pas moi... Moi j'assimile ça, cette année on est allé à Venise on a vu dans le Pont des Soupirs, on a vu tous les objets de torture, c'est pas tellement différent. » Entretien avec une habitante de Saint-Laurent-du-Pont – 25 mars 1996.

Trente ans après le drame, les autorités locales n'assistent toujours pas à la cérémonie commémorative au mémorial. Elles se rendent le matin sur la tombe des personnes non identifiées qui sont enterrées au cimetière de la commune en présence du Président de l'association des parents de victimes. La cérémonie officielle se déroule l'après-midi avec une assistance composée quasi exclusivement de familles, les habitants n'y figurent pas, pas plus que le maire ce qui est habituellement le cas en de telles circonstances⁹.

Cet exemple de Saint-Laurent-du-Pont indique clairement que municipalité, habitants, familles de victimes ou simple passant peuvent avoir une vision de l'espace de la mise en mémoire tout à fait antithétique. Or dans ce cas, espace de la catastrophe et identité communale se superposent. L'identité de la ville sera profondément marquée et ce durablement, pourtant peu de traces visibles sont là pour attester qu'il s'est bien passé quelque chose.

Ici pas de blocs de béton comme à Malpasset après la rupture du barrage, pas de clairière comme au mont Saint-Odile en raison du *crash*.

En outre, cette identité contrairement à la majorité des cas s'inscrit dans une logique d'opposition, non d'union ou de solidarité. Les habitants même s'ils sont très affectés par l'incendie ne sont pas en phase avec les familles des victimes et ces dernières de leur côté se sont, dès les premières heures, révoltées contre les élus de la commune, le tout étant concentré autour de la figure du maire. Ces circonstances particulières expliquent que la mort et l'incendie sont signifiés à plusieurs reprises dans l'espace monumental sans être euphémisés comme sur les autres mémoriaux. C'est aussi pour ces raisons que le drame du « 5/7 » est encore présent dans les souvenirs et que les cérémonies anniversaires perdurent. Le chemin parcouru depuis le drame ne semble pas suffire pour envisager de « passer à autre chose ». H.-P. Jeudy (1990) insiste sur cette réalité de l'espace post-catastrophique. Il

9. Les cérémonies anniversaires des accidents réunissent le plus souvent les représentants des familles, les proches des victimes, le représentant de la commune, parfois celui du département et le Préfet, les secours et quelques habitants.

s'agit d'un trop plein de traces plutôt que d'une absence, traces qui seront appropriées après le drame. Pour le cas de l'incendie du « 5/7 » l'empreinte demeure présente sans médiateur, elle se fait alors stigmaté, d'autant plus que la population de la commune se sent à la fois impliquée mais également extérieure au drame, comme si elle avait été engagée mal-

gré elle. Cet espace est là, proche, mais mis à distance, il laisse planer une possible « contamination », Saint-Laurent-du-Pont reste encore aujourd'hui pour la plupart des Français la commune où a eu lieu le « drame du 5/7 ».

Gaëlle Clavandier

RÉFÉRENCES

Cauquelin A., (1989), *L'invention du paysage*, Paris, Plon.
Dauphiné A., (2001), *Risques et catastrophes – observer, spatialiser, comprendre, gérer*, Paris, Armand Colin.
Gras A., (1979), *Sociologie des ruptures – les pièges du temps en sciences sociales*, Paris, PUF.
Jeuzy H.-P., (1986), « L'état d'alerte et le silence des morts », *Action et recherches sociales*, vol. 24, pp. 107-114.
Jeuzy H.-P., (1990), *Le désir de catastrophe*, Paris, Aubier.
Lagadec P., (1981), *La civilisation du risque – Catastrophe technologique et responsabilité ?*, Paris, Le Seuil.

Morin E., (1970), *L'homme et la mort*, Paris, Le Seuil.
Sansot P., (1989), « Mémoire collective et perdurances urbaines – Nîmes inondée », *Annales de la recherche urbaine*, n° 42, pp. 5-10.
Thomas L.-V., (1980), *Le cadavre – de la biologie à l'anthropologie*, Bruxelles, Complexe.
Urbain, J.-D., (1999), « Deuil, trace et mémoire », *Les Cahiers de médiologie*, n° 7, pp. 195-202.

Gaëlle Clavandier est maître de conférences de sociologie à l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne, et chercheure au Crésal où elle co-anime un atelier « risque et vigilance ». Elle participe à deux recherches sur le risque avalanche pour le compte du ministère de l'Écologie et du Développement durable et la région Rhône-Alpes. Elle a publié plusieurs articles sur le thème des « morts collectives » dans les revues *Socio-anthropologie*, *Cahiers de sociologie économique et culturelle*, *Revue de l'Institut de sociologie*.

< gaelle.clavandier@wanadoo.fr >